

**Avis de convocation / avis de réunion**

---

**LISI**

Société Anonyme au capital de 21 609 550 €  
Siège Social : 6 rue Juvénal Viellard, 90600 Grandvillars  
R.C.S. Belfort 536.820.269

**AVIS DE CONVOCAATION**

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le 24 juillet 2018 à 14 heures, au siège social LISI AEROSPACE, Central Seine, 46 - 50 Quai de la Râpée, 75012 PARIS, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- *Nomination d'une nouvelle administratrice ;*
- *Pouvoirs ;*
- *Questions diverses.*

*Les actionnaires pourront :*

- *soit assister personnellement à l'Assemblée ;*
- *soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ;*
- *soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;*
- *soit utiliser un formulaire de vote par correspondance.*

*Des formulaires de vote par correspondance sont à la disposition des actionnaires, sur le site Internet du Groupe LISI à l'adresse suivante : [www.lisi-group.com](http://www.lisi-group.com) dans la rubrique Communiqués/Informations réglementées, ou au siège social, cette demande devant être faite par mail ([actionnaire@lisi-group.com](mailto:actionnaire@lisi-group.com)) ou par courrier simple directement à la société. Celle-ci fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.*

*Il ne sera pas tenu compte des bulletins de vote par correspondance reçus moins de trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée.*

*Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée sera subordonné :*

*1° - Pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée ;*

*2° - Pour les titulaires d'actions au porteur, par la remise, dans les mêmes délais, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.*

*Ils pourront solliciter de cet intermédiaire un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée.*

*Les actionnaires ainsi inscrits seront admis à l'Assemblée sur simple justification de leur identité.*

*Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à la Société ou à BNP Paribas trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.*

*Les documents relatifs à l'Assemblée pourront être demandés à partir de la date de l'avis de convocation et jusqu'à J-5 de la tenue de l'Assemblée – Art.225-81- à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.*

*Le Conseil d'Administration.*